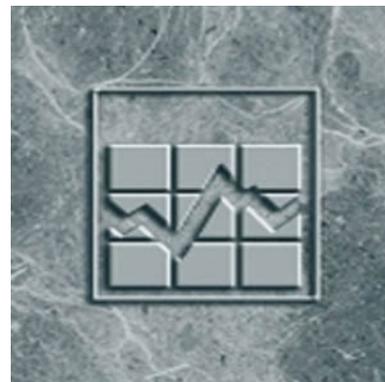


N° 75F0002M au catalogue — N° 002
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-20939-5

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Les lignes de faible revenu, 2011-2012



Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355

 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

Service de renseignements 1-800-635-7943
Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75F0002M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- X confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Résumé

Afin de donner une image holographique ou complète du faible revenu, Statistique Canada met en place une nouvelle approche qui utilise trois lignes complémentaires en matière de faible revenu : les Seuils de faible revenu (SFR), les Mesures de faible revenu (MFR) et la Mesure du panier de consommation (MPC). Tandis que les deux premières ont été développées par Statistique Canada, la MPC repose sur des concepts élaborés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Quoique différentes, ces mesures donnent en général un compte rendu homogène de la situation du faible revenu dans le temps. Il n'y a pas de mesure meilleure que les autres. Chacune possède ses avantages et aborde l'étude du faible revenu selon sa propre perspective et qui lorsque combinée, apporte une meilleure compréhension du phénomène du faible revenu dans sa globalité. Ces mesures ne sont pas des mesures de pauvreté mais exclusivement des mesures de faible revenu.

Les SFR sont basés sur la relation entre le revenu et les habitudes de consommation des ménages canadiens telle qu'observée en 1992. Les SFR sont largement utilisés depuis les années 70. De leur côté, les MFR sont basées exclusivement sur la distribution du revenu des ménages au sein de la population canadienne et se veulent une référence aux fins de comparabilité internationale. Statistique Canada produit les MFR depuis 1991 et elles correspondent aux normes internationales. Finalement, la MPC définit le faible revenu par rapport au coût d'un ensemble préétabli de biens et de services. Le prix de ce « panier » de biens et services prend en considération les disparités régionales du coût de la vie.

Cette publication fournit une description détaillée des méthodes utilisées pour produire ces trois mesures. Elle explique également la façon d'établir les années de base et comment les SFR sont indexés à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Puisque les SFR ne dépendent que de l'IPC, ils peuvent être produits dès que l'IPC est disponible, soit en janvier suivant l'année de référence. À l'opposé, la MFR et la MPC dépendent de produits d'enquêtes qui sont disponibles beaucoup plus tard. Par conséquent ils ne sont produits que 16 à 18 mois après la fin de l'année de référence. Pour ces raisons, le présent rapport couvre les SFR jusqu'en 2012, mais la MFR et la MPC jusqu'en 2011 seulement.

Table des matières

Introduction	5
Les seuils de faible revenu	6
Que sont les seuils de faible revenu?	6
Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu?.....	6
Changement d'année de base et indexation des SFR.....	7
Utilisation des SFR après impôt et avant impôt	8
Différences dans les taux après impôt et avant impôt	9
Les mesures de faible revenu.....	9
Qu'est-ce que la mesure de faible revenu?	9
Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu?.....	10
Mesure du panier de consommation (base de 2011).....	10
Qu'est-ce que la mesure du panier de consommation?.....	10
Comment calcule-t-on les seuils de la mesure du panier de consommation?	13
Le taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu	14
Tableaux.....	15
Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt.....	15
Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt.....	22
Tableau 3 Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes	29
Tableau 4 Seuils de la Mesure du panier de consommation (base de 2011), pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants ¹ , par région de la MPC	31
Annexe: Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base 1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986.....	34
Tableau A.1 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1959 avant impôt	34
Tableau A.2 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1969 avant impôt	34
Tableau A.3 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1978 avant impôt	35
Tableau A.4 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 avant impôt	36
Tableau A.5 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 après impôt	37
Indice des prix à la consommation annuel pour le Canada, indice d'ensemble (2002=100).....	38
Bibliographie	39

Introduction

Statistique Canada a une longue tradition en ce qui a trait à la publication de données sur les Canadiens à faible revenu. Des seuils de faible revenu (SFR) ont été publiés pour la première fois en 1967, dans une série de monographies du Recensement de 1961, et ils constituent de loin l'approche la mieux établie et la plus largement reconnue à Statistique Canada pour les estimations du faible revenu. Les SFR sont des limites de revenu en dessous desquels les familles dédient une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation, le logement et à l'habillement que ne le fait la famille moyenne.

Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, le Bureau publia à partir de 1991 les Mesures de faible revenu avant et après impôt (MFR). Les MFR sont particulièrement utiles dans le cadre des comparaisons internationales, du fait qu'elles permettent l'estimation des seuils à partir uniquement de données sur le revenu des ménages à l'intérieur d'un pays. Il n'est donc pas nécessaire de les rajuster au moyen des indices du taux de change ou du pouvoir d'achat, comme il faudrait le faire pour obtenir des comparaisons utiles des niveaux absolus de revenu entre les pays.

La Mesure du panier de consommation (MPC) a été développée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) pour refléter un niveau de vie qui soit un compromis entre subsistance et intégration sociale et qui tient compte des disparités régionales du coût de la vie (Hatfield et coll., 2010). Les seuils sont produits pour une famille de référence, composée de deux adultes et deux enfants, pour plusieurs villes et toutes les tailles d'agglomération dans chaque province. Alors que RHDC est responsable de la composition du panier et des concepts qui lui sont associés, Statistique Canada évalue le coût du panier et produit des statistiques sur le faible revenu qui en découlent.

Les médias, les chercheurs et les décideurs qui s'intéressent aux mesures de faible revenu se préoccupent généralement de la mesure dans laquelle les membres de la population vivent dans la pauvreté. Malheureusement, il n'est pas simple de définir la pauvreté. La difficulté sous-jacente tient au fait que la pauvreté est une question de consensus social, définie à un moment particulier dans un pays donné. Les décisions sur la façon de définir la pauvreté sont subjectives et, à la limite, arbitraires (Statistique Canada, 1999 et Skuterud et coll., 2004). C'est pourquoi Statistique Canada a toujours considéré les lignes de faible revenu comme des indicateurs de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui en fait des mesures du faible revenu et non pas de la pauvreté.

D'autres organismes statistiques sont aussi sensibles à l'utilisation du mot « pauvreté ». Eurostat désigne la mesure qu'il utilise (qui s'apparente à la MFR) comme une mesure « du risque de vivre dans la pauvreté ». Aux États-Unis, où il existe une mesure officielle de la pauvreté, on dit des taux de pauvreté qu'ils sont calculés selon une définition précise, en reconnaissant que d'autres mesures sont possibles.

Le présent document vise à fournir les seuils monétaires utilisés pour définir la population à faible revenu. L'état de faible revenu est défini à l'aide du revenu familial ou du ménage. Le concept de famille qui est utilisé est celui de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le

même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Les seuils de faible revenu

Que sont les seuils de faible revenu?

Les seuils de faible revenu (SFR) sont des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement¹. Le premier ensemble de SFR publié reposait sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1959 pour estimer cinq seuils différents pour une famille d'une à cinq personnes. Ces seuils ont par la suite été comparés au revenu familial tiré de la principale enquête sur le revenu de Statistique Canada, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)², afin de produire des taux de faible revenu.

De nos jours, Statistique Canada continue d'utiliser précisément cette approche pour élaborer les SFR, sauf que maintenant, les seuils varient selon sept tailles de famille et cinq populations différentes de la région de résidence³. Cette différence additionnelle vise à tenir compte de la variation du coût de la vie parmi les communautés de tailles différentes⁴.

Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu?

Tel que mentionné plus haut, un seuil de faible revenu est un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne. Selon la base la plus récente utilisée pour les SFR, soit l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, la famille moyenne consacre 43 % de son revenu après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Le Graphique 1 illustre la façon dont est calculé un SFR à partir de l'exemple d'une famille de quatre personnes qui vit dans une communauté de 30 000 à 99 999 habitants. La droite de 63 % représente la proportion moyenne du revenu après impôt que toutes les familles (indépendamment de la taille) ont consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement en 1992 (c'est-à-dire 43 %), plus la marge de 20 points de pourcentage. Les points sur le diagramme montrent la proportion réelle observée du revenu que les familles de quatre personnes dans les villes de cette taille de

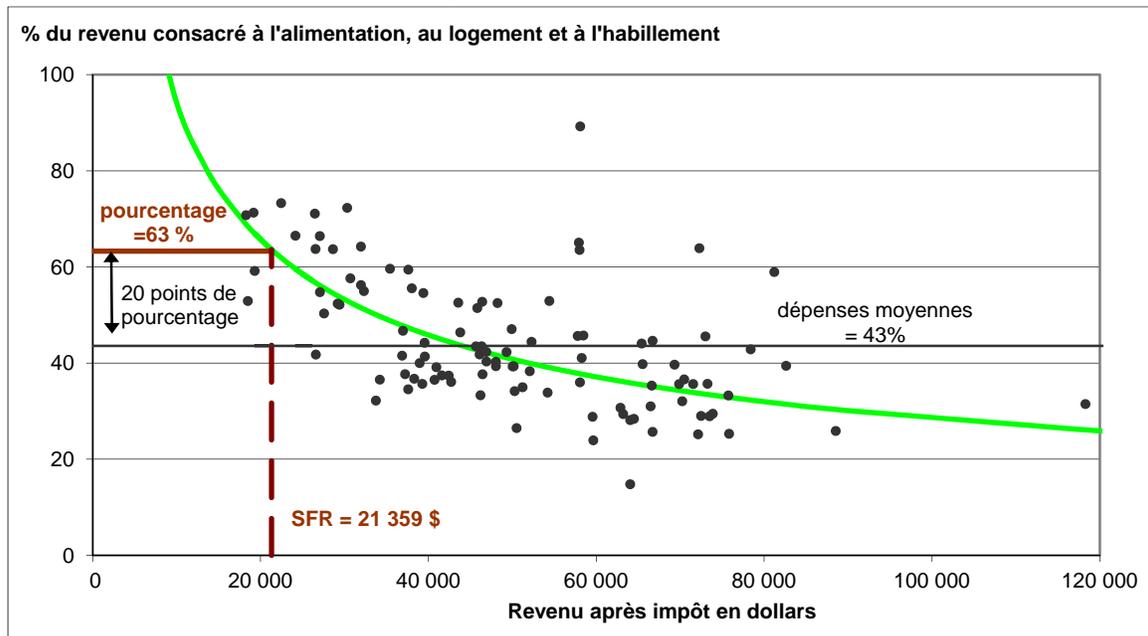
-
1. Les 20 points sont fondés sur l'hypothèse qu'une famille qui dépenserait 20 points de plus qu'une famille moyenne vivrait dans la gêne.
 2. À partir de 1996, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).
 3. Depuis la diffusion des Lignes de faible revenu 2009-2010, une nouvelle convention d'appellation géographique a été introduite pour les SFR en cinq tailles de communauté selon les régions rurales hors des régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), ainsi que les tailles des RMR et les AR. La MPC utilise ces mêmes tailles de communauté au niveau provincial ainsi que des RMR et AR spécifiques. Veuillez consulter les Tableaux A et B de la diffusion des Lignes de faible revenu 2009-2010 pour plus d'information (Statistique Canada, 2011b).
 4. Les SFR ont été révisés au début de 2005 de manière à inclure les poids révisés de l'Enquête de 1992 sur les dépenses des familles, qui faisaient partie de la révision historique de l'Enquête de 2003 sur les dépenses des ménages.

communauté consacrent aux nécessités, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Une courbe de régression est rajustée à la distribution; le SFR se trouve à l'intersection de la courbe et de la droite de 63 %. Dans ce cas, il est de 21 359\$^{5 6 7}.

On applique ce processus à sept tailles de famille et à cinq tailles de communauté. C'est en combinant ceux-ci que l'on arrive à la table des 35 seuils. Cette opération est répétée deux fois; une fois pour les seuils avant impôt et une autre fois pour ceux après impôt.

Graphique 1

Calcul d'un seuil de faible revenu après impôt



Source : Enquête sur les dépenses des familles de 1992 (EDF).

Changement d'année de base et indexation des SFR

Au fil du temps, les familles canadiennes ont consacré un pourcentage plus faible de leur revenu aux nécessités de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles correspond à un point particulier dans le temps, c'est-à-dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble des seuils. Afin de tenir compte de l'évolution des modèles de dépenses, Statistique Canada a, par le passé, calculé de nouveaux SFR après chaque Enquête sur les dépenses des familles. Ce processus est appelé changement d'année de base et comprend le calcul de nouveaux SFR, selon la méthode décrite dans « Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu? » et à partir des nouvelles données sur les dépenses. Outre la base 1992, les SFR ont également été établis selon l'Enquête sur les

5. Le modèle est le suivant : Le logarithme des dépenses au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement est fonction du logarithme du revenu, de la taille de la famille, de la population, de la région de résidence et de la région.

6. On voit clairement qu'au fur et à mesure que le revenu augmente, la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement diminue. Les points à la gauche de l'intersection entre la courbe de régression et la droite de 63 % correspondent aux cas où plus de 63 % du revenu après impôt est consacré à ces nécessités.

7. Tous les tableaux sont exprimés en dollars courants.

dépenses des familles de 1986, 1978, 1969 et 1959; même si les seuils fondés sur 1992 sont les plus couramment utilisés et sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1976⁸.

Après avoir calculé les SFR de l'année de base, on obtient les seuils pour d'autres années en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant aux seuils de l'année de base, c'est-à-dire que l'on indexe les SFR. Les IPC sont fournis à la fin de ce document. Par exemple, si l'on reprend l'exemple du SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté comptant entre 30 000 et 99 999 habitants, on applique l'indice des prix à la consommation de la façon suivante pour calculer le SFR correspondant pour 2012:

$$\text{SFR}_{2012} = \text{SFR}_{1992} \times \text{IPC}_{2012} / \text{IPC}_{1992} = 21\,359 \times 121,7 / 84,0 = 30\,945$$

Ainsi, pour 2012, le SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté comptant entre 30 000 et 99 999 habitants est de 30 945\$ en dollars courants.

Puisque les SFR ne dépendent plus que de l'indice annuel des prix ils peuvent être établis dès que cet indice est disponible, soit en janvier après l'année de référence.

Il est à noter que les nouvelles habitudes de dépense depuis 1992 ne sont pas reflétées dans les SFR ni dans les taux de faible revenu connexes, mais les changements dans les prix le sont.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total — ou même le revenu du marché — dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

Même si les deux séries de seuils et de taux de faible revenu continuent d'être disponibles, Statistique Canada préfère utiliser la mesure après impôt.

On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt, pour deux raisons principales. D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale

8. En 1997, l'Enquête sur les dépenses des familles a été remplacée par l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle. Par conséquent, des SFR selon une nouvelle année de base pourraient en théorie être produits chaque année (voir Cotton, Webber, Saint-Pierre (1999) pour plus de détails).

de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en position relativement meilleure lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Les mesures de faible revenu

Qu'est-ce que la mesure de faible revenu?

Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'utilisation de cette mesure a été proposée en 1989, dans un document de travail de Wolfson, Evans et l'OCDE⁹, dans lequel on traitait de préoccupations concernant les SFR. En termes simples, la mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu des ménages¹⁰ médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins du ménage. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins d'un ménage augmentent à mesure que le nombre de membres croît. Ainsi, on s'entendra pour dire que les besoins seront plus élevés pour un ménage de six personnes que pour un ménage de deux, quoique ces besoins ne sont pas nécessairement trois fois plus dispendieux.

Les MFR sont calculées trois fois; à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt. Elles sont calculées à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les MFR n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des ménages. Contrairement aux seuils de faible revenu, qui sont calculés à partir d'une enquête sur les dépenses, puis comparés à une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu.

9. 'Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities' (Wolfson, Evans, et OCDE).

10. Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu?

Pour calculer les MFR¹¹, il faut d'abord calculer pour chaque ménage son « revenu ajusté » en divisant le revenu du ménage par sa « taille ajustée », soit la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. Ensuite on assigne le revenu du ménage ajusté à chaque membre du ménage. Puis, on détermine la médiane du revenu du ménage ajusté sur l'ensemble des individus, c'est-à-dire le montant qui divise la population en deux groupes égaux (50 %), selon que le revenu ajusté est supérieur ou inférieur. La MFR pour un ménage d'une personne est 50 % de cette médiane et les MFR pour les autres tailles de ménage équivalent à cette valeur multipliée par la taille ajustée du ménage.

Mesure du panier de consommation (base de 2011)

Qu'est-ce que la mesure du panier de consommation?

La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés entre 25 et 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans. La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les SFR en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumées par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

La MPC et la définition du revenu disponible qui y est associé ont été mis au point entre 1997 et 1999 par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sous la direction de RHDC (Hatfield, 2002; Michaud et al, 2004). Durant l'année 2009 et au début de 2010, la MPC a fait l'objet d'une refonte de son contenu et de sa méthodologie (Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010). Bien que dirigé par RHDC, le processus de consultation a impliqué des représentants des provinces, des territoires, d'autres ministères fédéraux et agences incluant Statistique Canada ainsi qu'un panel d'experts en matière de mesure du faible revenu. Ce processus a mené à une refonte des seuils (MPC base de 2008) qui ont été historiquement revus jusqu'en 2000, année d'instauration de la MPC. Parmi les modifications apportées à la MPC à la suite de l'examen exhaustif réalisé, on peut mentionner la révision de la composante logement afin d'inclure les dépenses des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque. Dans le cadre de cette révision, on a tenu

11. La méthodologie employée pour calculer les MFR a changé considérablement à compter de la publication de «Les lignes de faible revenu, 2008-2009» et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2008. Ces changements ont rapport avec l'unité de référence, l'unité d'analyse et l'échelle d'équivalence. Pour une description complète des changements, voir «Les lignes de faible revenu, 2008-2009».

compte du fait qu'au cours d'une année donnée, il se peut que les propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque dépensent moins pour se loger que s'ils étaient locataires.

En 2012, des fonctionnaires de RHDC ont réexaminé la méthodologie utilisée pour inclure les propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque afin de mieux appliquer la décision conceptuelle qui avait été prise pour que les coûts en question soient représentés dans la MPC. À la suite de ce réexamen, on a adopté une méthodologie révisée selon laquelle le revenu disponible des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque calculé aux fins de la MPC est rajusté pour tenir compte des différences qui peuvent exister au chapitre de leurs dépenses de logement. Plus précisément, le revenu disponible est rajusté de la manière suivante :

1. Le calcul des coûts de logement des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque est fondé sur le coût de logement médian relatif à l'ensemble des logements de deux ou trois chambres à coucher non hypothéqués dans chacune des régions visées par la MPC. Ces coûts de logement reflètent la répartition réelle des logements de deux ou trois chambres à coucher non hypothéqués dans chacune des régions en question.
2. Pour calculer la différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, on établit la différence entre le coût de logement médian calculé au point 1 qui précède et celui des locataires (c'est-à-dire le coût de la composante logement).
3. Pour rajuster le revenu disponible des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, on additionne leur revenu disponible de la MPC et la différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque qui prévaut dans leur région de la MPC.

Les seuils mêmes de la composante logement reflètent maintenant exclusivement les coûts médians de tous les logements loués de deux et trois chambres à coucher dans chacune des régions visées par la MPC, pondérés pour tenir compte de la répartition réelle de ces types de logement.

La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement est disponible).

Tableau A Différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque de la MPC, laquelle est ajoutée au revenu disponible, pour une famille de référence de deux adultes et deux enfants, selon la région de la MPC

Région de la MPC	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	dollars courants									
Terre-Neuve et Labrador										
régions rurales	3 102	3 131	3 066	3 032	2 956	2 915	2 716	2 710	2 920	3 034
moins de 30 000	3 045	3 042	2 947	2 877	2 766	2 702	2 452	2 421	2 637	2 741
St. John's	3 177	3 221	3 174	3 143	3 072	2 976	2 658	2 601	2 847	2 959
Île-du-Prince-Édouard										
régions rurales	3 186	3 191	3 062	2 979	2 991	2 997	2 936	3 113	3 330	3 399
moins de 30 000	3 104	3 086	2 923	2 798	2 783	2 774	2 694	2 884	3 130	3 209
Charlottetown	3 552	3 535	3 368	3 236	3 235	3 227	3 140	3 348	3 613	3 700
Nouvelle-Écosse										
régions rurales	3 628	3 725	3 738	3 814	3 812	3 751	3 624	3 672	3 780	3 804
moins de 30 000	3 166	3 171	3 089	3 076	2 971	2 869	2 689	2 719	2 818	2 825
30 000 – 99 999	3 780	3 844	3 819	3 863	3 825	3 751	3 608	3 653	3 762	3 785
Halifax	4 376	4 459	4 451	4 511	4 471	4 355	4 160	4 204	4 327	4 350
Cap-Breton	3 190	3 202	3 127	3 121	3 024	2 926	2 751	2 783	2 882	2 891
Nouveau-Brunswick										
régions rurales	3 018	3 085	3 057	3 071	3 045	3 056	3 028	3 052	3 140	3 216
moins de 30 000	2 800	2 843	2 784	2 693	2 757	2 756	2 710	2 719	2 812	2 892
30 000 – 99 999				2 511	2 571	2 574	2 532	2 544	2 631	2 705
Frédéricton	4 570	4 718	4 757	4 831	4 858	4 866	4 835	4 865	4 989	5 100
Saint John	2 785	2 848	2 807	2 799	2 744	2 735	2 681	2 684	2 781	2 865
Moncton	3 702	3 783	3 755	3 758	3 717	3 712	3 666	3 677	3 789	3 889
Québec										
régions rurales	2 525	2 507	2 502	2 497	2 511	2 461	2 378	2 371	2 446	2 473
moins de 30 000	2 109	2 065	2 040	2 016	2 011	1 940	1 832	1 813	1 889	1 908
30 000 – 99 999	2 281	2 309	2 360	2 416	2 495	2 429	2 325	2 311	2 393	2 419
100 000 – 499 999	2 456	2 464	2 496	2 530	2 589	2 517	2 406	2 391	2 477	2 503
Québec	2 656	2 713	2 795	2 880	2 991	2 919	2 806	2 792	2 886	2 917
Montréal	2 495	2 562	2 662	2 766	2 901	2 810	2 671	2 649	2 751	2 779
Ontario										
régions rurales	4 039	4 080	3 996	3 944	3 881	3 858	3 744	3 774	3 833	3 845
moins de 30 000	3 674	3 671	3 537	3 439	3 325	3 291	3 161	3 183	3 234	3 237
30 000 – 99 999	3 970	3 960	3 815	3 707	3 582	3 550	3 421	3 445	3 500	3 505
100 000 – 499 999	4 435	4 462	4 349	4 271	4 178	4 143	4 007	4 033	4 094	4 102
Ottawa	5 442	5 555	5 519	5 513	5 499	5 464	5 319	5 354	5 429	5 447
Hamilton/Burlington	4 280	4 303	4 182	4 092	3 991	3 941	3 785	3 805	3 859	3 862
Toronto	6 255	6 261	6 106	5 975	5 833	5 789	5 631	5 665	5 742	5 759

Tableau A Différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque de la MPC, laquelle est ajoutée au revenu disponible, pour une famille de référence de deux adultes et deux enfants, selon la région de la MPC (suite)

Région de la MPC	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
dollars courants										
Manitoba										
régions rurales	2 450	2 554	2 544	2 581	2 590	2 569	2 500	2 605	2 800	2 804
moins de 30 000	3 111	3 198	3 164	3 168	3 151	3 118	3 045	3 166	3 390	3 397
Brandon	3 283	3 401	3 397	3 428	3 441	3 409	3 337	3 466	3 702	3 713
Winnipeg	3 202	3 403	3 476	3 578	3 667	3 612	3 519	3 655	3 918	3 920
Saskatchewan										
régions rurales	2 371	2 386	2 292	2 264	2 203	1 877	1 611	1 914	2 285	2 380
moins de 30 000	2 652	2 638	2 509	2 442	2 345	1 951	1 623	1 955	2 369	2 468
30 000 – 99 999	2 674	2 681	2 574	2 532	2 461	2 054	1 718	2 062	2 490	2 594
Saskatoon	3 206	3 177	3 027	2 934	2 815	2 335	1 942	2 331	2 818	2 934
Regina	3 029	3 041	2 934	2 888	2 818	2 342	1 953	2 342	2 826	2 943
Alberta										
régions rurales	3 705	3 921	3 972	4 088	3 880	3 810	4 043	4 317	4 297	4 228
moins de 30 000	4 212	4 437	4 487	4 593	4 317	4 213	4 468	4 778	4 746	4 664
30 000 – 99 999	5 023	5 260	5 313	5 423	5 182	5 148	5 466	5 798	5 761	5 683
Edmonton	4 302	4 574	4 663	4 807	4 527	4 386	4 650	4 983	4 945	4 854
Calgary	5 673	5 826	5 778	5 781	5 357	5 256	5 577	5 940	5 895	5 800
Colombie-Britannique										
régions rurales	5 191	5 233	5 176	5 135	5 059	5 115	5 188	5 440	5 635	5 734
moins de 30 000	4 644	4 667	4 585	4 517	4 410	4 449	4 503	4 771	4 973	5 068
30 000 – 99 999	4 935	5 025	5 010	5 007	4 963	5 006	5 070	5 355	5 567	5 672
100 000 – 499 999	5 916	6 076	6 128	6 179	6 188	6 237	6 322	6 652	6 897	7 024
Vancouver	6 566	6 600	6 520	6 430	6 290	6 328	6 408	6 775	7 040	7 176

Note : Voir les notes pour tableau 4.

Comment calcule-t-on les seuils de la mesure du panier de consommation?

Les paniers sont établis en estimant les coûts des éléments suivants :

- Un panier alimentaire tel que spécifié dans le Panier de provisions nutritif 2008.
- Un panier de vêtements et de chaussures nécessaires pour une famille de deux adultes et deux enfants.
- Coût du logement basé sur le coût médian des logis de 2 et 3 chambres à coucher et incluant les coûts d'électricité, chauffage, eau et électroménagers. Le coût du logement des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque n'est plus reflété dans les seuils, mais plutôt dans le revenu disponible des familles pour qui cela s'applique.

- Frais de transport en commun là où il est disponible ou coûts associés à l'utilisation d'un véhicule automobile modeste pour les régions non desservies par le transport en commun.
- Autres biens et services de base.

Le taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu

Pour déterminer si une personne est à faible revenu, on compare la ligne appropriée au revenu de sa famille¹² ou de son ménage¹³. Si le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, cela veut dire que la personne est à faible revenu. Autrement dit, l'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille (ou d'un ménage) à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les « enfants qui vivent dans des familles (ou des ménages) à faible revenu. Dans l'ensemble, le taux de faible revenu des personnes peut être calculé comme correspondant au nombre de personnes à faible revenu divisé par la population totale. On peut faire le même calcul pour les divers sous-groupes de la population; par exemple, des taux de faible revenu selon l'âge, le sexe ou la province.

Après avoir déterminé si une personne est à faible revenu, on peut analyser l'écart du faible revenu en utilisant le montant correspondant à la différence entre le revenu familial (ou le revenu du ménage dans le cas de la MFR) et le seuil de faible revenu pertinent, exprimé comme un pourcentage du seuil approprié du faible revenu¹⁴. Par exemple, une personne qui vit dans une famille (ou ménage) ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En termes de pourcentage, il s'agit d'un « écart relatif » de 25 %.¹⁵ L'écart relatif moyen (ou médian) pour une population donnée est la moyenne (ou la médiane) de ces valeurs telle qu'elle est calculée pour chaque unité.

12. Le concept de famille utilisé est celui de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

13. Pour les SFR et la MPC, l'unité de référence est la famille économique alors que le ménage est l'unité de référence pour les MFR.

14. Voir la section «Ce que vous devez savoir» de la publication 2009 Le revenu au Canada pour une explication plus détaillée (Statistique Canada, 2011a).

15. Aux fins de calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.

Tableaux

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
1992					
1 personne	8 848	10 126	11 296	11 439	13 526
2 personnes	10 769	12 325	13 749	13 922	16 462
3 personnes	13 410	15 346	17 120	17 336	20 499
4 personnes	16 729	19 146	21 359	21 628	25 574
5 personnes	19 050	21 802	24 322	24 628	29 121
6 personnes	21 127	24 179	26 974	27 313	32 296
7 personnes ou plus	23 204	26 556	29 625	29 998	35 471
1993					
1 personne	9 017	10 319	11 511	11 657	13 784
2 personnes	10 974	12 560	14 011	14 187	16 776
3 personnes	13 665	15 638	17 446	17 666	20 889
4 personnes	17 048	19 511	21 766	22 040	26 061
5 personnes	19 413	22 217	24 785	25 097	29 676
6 personnes	21 529	24 640	27 488	27 833	32 911
7 personnes ou plus	23 646	27 062	30 189	30 569	36 147
1994					
1 personne	9 027	10 331	11 525	11 671	13 800
2 personnes	10 987	12 574	14 027	14 204	16 795
3 personnes	13 681	15 657	17 466	17 687	20 914
4 personnes	17 068	19 533	21 791	22 066	26 092
5 personnes	19 436	22 243	24 814	25 126	29 710
6 personnes	21 555	24 668	27 520	27 866	32 950
7 personnes ou plus	23 674	27 093	30 225	30 605	36 189

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
dollars courants					
1995					
1 personne	9 227	10 560	11 780	11 929	14 106
2 personnes	11 231	12 853	14 338	14 519	17 168
3 personnes	13 985	16 004	17 854	18 079	21 378
4 personnes	17 446	19 967	22 274	22 555	26 670
5 personnes	19 866	22 736	25 364	25 683	30 369
6 personnes	22 032	25 215	28 130	28 484	33 680
7 personnes ou plus	24 198	27 694	30 895	31 284	36 991
1996					
1 personne	9 364	10 717	11 955	12 106	14 315
2 personnes	11 397	13 044	14 551	14 734	17 422
3 personnes	14 192	16 241	18 119	18 347	21 695
4 personnes	17 705	20 263	22 605	22 890	27 066
5 personnes	20 161	23 074	25 741	26 065	30 820
6 personnes	22 359	25 589	28 547	28 906	34 180
7 personnes ou plus	24 558	28 105	31 353	31 748	37 540
1997					
1 personne	9 522	10 898	12 157	12 311	14 557
2 personnes	11 589	13 264	14 797	14 983	17 716
3 personnes	14 432	16 515	18 424	18 657	22 061
4 personnes	18 004	20 605	22 986	23 276	27 522
5 personnes	20 501	23 463	26 175	26 504	31 340
6 personnes	22 737	26 021	29 029	29 394	34 757
7 personnes ou plus	24 972	28 579	31 882	32 284	38 174

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
1998					
1 personne	9 617	11 006	12 278	12 433	14 701
2 personnes	11 705	13 396	14 944	15 132	17 893
3 personnes	14 575	16 680	18 608	18 843	22 280
4 personnes	18 183	20 810	23 215	23 508	27 797
5 personnes	20 706	23 697	26 436	26 768	31 652
6 personnes	22 963	26 280	29 318	29 687	35 103
7 personnes ou plus	25 221	28 864	32 200	32 605	38 554
1999					
1 personne	9 785	11 199	12 493	12 651	14 959
2 personnes	11 910	13 631	15 206	15 397	18 206
3 personnes	14 831	16 972	18 934	19 173	22 671
4 personnes	18 501	21 175	23 622	23 920	28 284
5 personnes	21 068	24 112	26 899	27 237	32 206
6 personnes	23 365	26 741	29 832	30 207	35 718
7 personnes ou plus	25 663	29 370	32 764	33 176	39 229
2000					
1 personne	10 049	11 500	12 829	12 991	15 362
2 personnes	12 231	13 998	15 615	15 811	18 696
3 personnes	15 230	17 429	19 443	19 689	23 281
4 personnes	18 999	21 744	24 258	24 563	29 045
5 personnes	21 635	24 761	27 623	27 970	33 073
6 personnes	23 994	27 460	30 635	31 020	36 679
7 personnes ou plus	26 353	30 160	33 646	34 069	40 285

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
2001					
1 personne	10 302	11 790	13 152	13 318	15 748
2 personnes	12 538	14 350	16 008	16 209	19 166
3 personnes	15 613	17 867	19 933	20 184	23 867
4 personnes	19 477	22 291	24 868	25 181	29 775
5 personnes	22 180	25 384	28 318	28 674	33 905
6 personnes	24 598	28 151	31 405	31 800	37 602
7 personnes ou plus	27 016	30 919	34 492	34 926	41 298
2002					
1 personne	10 533	12 055	13 448	13 618	16 102
2 personnes	12 820	14 673	16 368	16 574	19 598
3 personnes	15 964	18 269	20 381	20 638	24 404
4 personnes	19 915	22 793	25 427	25 748	30 445
5 personnes	22 679	25 955	28 955	29 319	34 668
6 personnes	25 151	28 785	32 112	32 515	38 448
7 personnes ou plus	27 624	31 614	35 268	35 712	42 227
2003					
1 personne	10 828	12 392	13 824	13 999	16 553
2 personnes	13 179	15 083	16 826	17 038	20 146
3 personnes	16 411	18 781	20 952	21 216	25 087
4 personnes	20 473	23 431	26 139	26 469	31 298
5 personnes	23 314	26 681	29 765	30 140	35 639
6 personnes	25 855	29 590	33 011	33 426	39 524
7 personnes ou plus	28 397	32 499	36 255	36 712	43 410

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
Taille de l'unité familiale					
2004					
1 personne	11 028	12 621	14 080	14 258	16 859
2 personnes	13 423	15 362	17 137	17 353	20 519
3 personnes	16 715	19 128	21 339	21 608	25 551
4 personnes	20 852	23 864	26 622	26 958	31 876
5 personnes	23 744	27 175	30 316	30 697	36 297
6 personnes	26 333	30 137	33 621	34 044	40 255
7 personnes ou plus	28 922	33 100	36 925	37 390	44 212
2005					
1 personne	11 271	12 899	14 389	14 571	17 230
2 personnes	13 718	15 700	17 514	17 734	20 969
3 personnes	17 082	19 548	21 808	22 083	26 112
4 personnes	21 310	24 388	27 207	27 550	32 576
5 personnes	24 266	27 772	30 982	31 371	37 095
6 personnes	26 912	30 799	34 360	34 792	41 139
7 personnes ou plus	29 557	33 827	37 737	38 212	45 183
2006					
1 personne	11 492	13 152	14 671	14 857	17 568
2 personnes	13 987	16 008	17 857	18 082	21 381
3 personnes	17 417	19 932	22 236	22 516	26 624
4 personnes	21 728	24 867	27 741	28 091	33 216
5 personnes	24 742	28 317	31 590	31 987	37 823
6 personnes	27 440	31 404	35 034	35 474	41 946
7 personnes ou plus	30 138	34 491	38 477	38 962	46 070

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
2007					
1 personne	11 745	13 441	14 994	15 184	17 954
2 personnes	14 295	16 360	18 250	18 480	21 851
3 personnes	17 800	20 370	22 725	23 011	27 210
4 personnes	22 206	25 414	28 352	28 709	33 946
5 personnes	25 287	28 940	32 285	32 691	38 655
6 personnes	28 044	32 095	35 805	36 255	42 869
7 personnes ou plus	30 801	35 250	39 324	39 819	47 084
2008					
1 personne	12 019	13 754	15 344	15 538	18 373
2 personnes	14 628	16 741	18 676	18 911	22 361
3 personnes	18 215	20 845	23 255	23 548	27 844
4 personnes	22 724	26 007	29 013	29 378	34 738
5 personnes	25 876	29 614	33 037	33 453	39 556
6 personnes	28 698	32 843	36 640	37 100	43 869
7 personnes ou plus	31 519	36 072	40 241	40 747	48 181
2009					
1 personne	12 050	13 791	15 384	15 579	18 421
2 personnes	14 666	16 785	18 725	18 960	22 420
3 personnes	18 263	20 900	23 316	23 610	27 918
4 personnes	22 783	26 075	29 089	29 455	34 829
5 personnes	25 944	29 692	33 124	33 541	39 660
6 personnes	28 773	32 929	36 736	37 198	43 984
7 personnes ou plus	31 602	36 167	40 346	40 854	48 308

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt (suite)

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
Taille de l'unité familiale					
2010					
1 personne	12 271	14 044	15 666	15 865	18 759
2 personnes	14 936	17 094	19 069	19 308	22 831
3 personnes	18 598	21 283	23 744	24 043	28 430
4 personnes	23 202	26 554	29 623	29 996	35 469
5 personnes	26 421	30 237	33 732	34 157	40 388
6 personnes	29 301	33 534	37 410	37 881	44 791
7 personnes ou plus	32 182	36 831	41 087	41 604	49 195
2011					
1 personne	12 629	14 454	16 124	16 328	19 307
2 personnes	15 371	17 592	19 625	19 872	23 498
3 personnes	19 141	21 905	24 437	24 745	29 260
4 personnes	23 879	27 329	30 487	30 871	36 504
5 personnes	27 192	31 120	34 717	35 154	41 567
6 personnes	30 156	34 513	38 502	38 986	46 099
7 personnes ou plus	33 121	37 906	42 286	42 819	50 631
2012					
1 personne	12 819	14 671	16 366	16 573	19 597
2 personnes	15 602	17 857	19 920	20 170	23 850
3 personnes	19 429	22 233	24 804	25 117	29 699
4 personnes	24 237	27 739	30 945	31 335	37 052
5 personnes	27 600	31 587	35 238	35 681	42 191
6 personnes	30 609	35 031	39 080	39 571	46 791
7 personnes ou plus	33 618	38 475	42 921	43 461	51 391

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
1992					
1 personne	11 236	12 783	13 970	14 057	16 322
2 personnes	13 988	15 913	17 391	17 499	20 320
3 personnes	17 196	19 563	21 380	21 513	24 981
4 personnes	20 879	23 753	25 959	26 120	30 330
5 personnes	23 680	26 940	29 442	29 624	34 400
6 personnes	26 708	30 384	33 206	33 412	38 797
7 personnes ou plus	29 735	33 828	36 970	37 199	43 195
1993					
1 personne	11 450	13 026	14 236	14 325	16 633
2 personnes	14 254	16 216	17 722	17 832	20 707
3 personnes	17 524	19 936	21 787	21 923	25 457
4 personnes	21 277	24 205	26 453	26 618	30 908
5 personnes	24 131	27 453	30 003	30 188	35 055
6 personnes	27 217	30 963	33 838	34 048	39 536
7 personnes ou plus	30 301	34 472	37 674	37 908	44 018
1994					
1 personne	11 463	13 042	14 253	14 341	16 652
2 personnes	14 271	16 235	17 743	17 853	20 731
3 personnes	17 544	19 959	21 813	21 948	25 487
4 personnes	21 302	24 234	26 484	26 649	30 944
5 personnes	24 159	27 485	30 038	30 224	35 096
6 personnes	27 249	30 999	33 878	34 088	39 582
7 personnes ou plus	30 337	34 513	37 718	37 952	44 069

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
1995					
1 personne	11 718	13 331	14 569	14 659	17 022
2 personnes	14 587	16 595	18 136	18 249	21 191
3 personnes	17 933	20 401	22 296	22 435	26 052
4 personnes	21 774	24 771	27 072	27 239	31 630
5 personnes	24 695	28 095	30 704	30 894	35 874
6 personnes	27 853	31 686	34 629	34 844	40 460
7 personnes ou plus	31 009	35 278	38 554	38 793	45 046
1996					
1 personne	11 891	13 529	14 785	14 877	17 274
2 personnes	14 804	16 841	18 405	18 520	21 505
3 personnes	18 199	20 704	22 627	22 768	26 438
4 personnes	22 097	25 139	27 473	27 644	32 099
5 personnes	25 061	28 512	31 159	31 352	36 407
6 personnes	28 266	32 156	35 143	35 361	41 060
7 personnes ou plus	31 470	35 801	39 127	39 369	45 715
1997					
1 personne	12 092	13 757	15 034	15 128	17 566
2 personnes	15 054	17 125	18 716	18 832	21 868
3 personnes	18 506	21 054	23 009	23 152	26 884
4 personnes	22 470	25 563	27 937	28 110	32 641
5 personnes	25 484	28 993	31 685	31 881	37 021
6 personnes	28 743	32 699	35 736	35 958	41 753
7 personnes ou plus	32 001	36 405	39 787	40 033	46 486

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
1998					
1 personne	12 212	13 894	15 184	15 279	17 740
2 personnes	15 204	17 296	18 902	19 020	22 086
3 personnes	18 690	21 263	23 238	23 383	27 152
4 personnes	22 693	25 817	28 215	28 390	32 966
5 personnes	25 738	29 281	32 001	32 198	37 390
6 personnes	29 029	33 025	36 092	36 316	42 169
7 personnes ou plus	32 319	36 768	40 183	40 432	46 949
1999					
1 personne	12 426	14 137	15 450	15 546	18 051
2 personnes	15 470	17 599	19 234	19 353	22 473
3 personnes	19 018	21 636	23 645	23 792	27 628
4 personnes	23 091	26 270	28 709	28 887	33 544
5 personnes	26 189	29 794	32 561	32 763	38 045
6 personnes	29 538	33 603	36 724	36 952	42 908
7 personnes ou plus	32 885	37 412	40 887	41 140	47 772
2000					
1 personne	12 761	14 518	15 866	15 965	18 537
2 personnes	15 886	18 073	19 751	19 874	23 078
3 personnes	19 530	22 218	24 282	24 433	28 371
4 personnes	23 713	26 977	29 482	29 665	34 446
5 personnes	26 894	30 596	33 438	33 644	39 069
6 personnes	30 333	34 508	37 713	37 946	44 062
7 personnes ou plus	33 770	38 419	41 987	42 247	49 057

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
2001					
1 personne	13 082	14 883	16 265	16 366	19 003
2 personnes	16 286	18 527	20 248	20 374	23 658
3 personnes	20 021	22 777	24 892	25 047	29 085
4 personnes	24 309	27 655	30 224	30 411	35 313
5 personnes	27 570	31 366	34 279	34 491	40 051
6 personnes	31 096	35 376	38 661	38 901	45 171
7 personnes ou plus	34 620	39 385	43 044	43 310	50 291
2002					
1 personne	13 376	15 218	16 631	16 735	19 431
2 personnes	16 652	18 944	20 704	20 832	24 190
3 personnes	20 471	23 289	25 452	25 611	29 739
4 personnes	24 856	28 277	30 904	31 095	36 107
5 personnes	28 190	32 071	35 050	35 267	40 952
6 personnes	31 795	36 171	39 531	39 776	46 187
7 personnes ou plus	35 399	40 271	44 012	44 285	51 423
2003					
1 personne	13 751	15 644	17 097	17 203	19 975
2 personnes	17 119	19 474	21 283	21 415	24 868
3 personnes	21 045	23 941	26 165	26 328	30 572
4 personnes	25 552	29 069	31 769	31 966	37 118
5 personnes	28 980	32 969	36 031	36 254	42 099
6 personnes	32 686	37 184	40 638	40 890	47 480
7 personnes ou plus	36 390	41 399	45 244	45 524	52 862

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
2004					
1 personne	14 005	15 933	17 413	17 521	20 344
2 personnes	17 435	19 834	21 677	21 811	25 327
3 personnes	21 434	24 384	26 649	26 814	31 137
4 personnes	26 024	29 606	32 356	32 557	37 804
5 personnes	29 515	33 579	36 697	36 924	42 877
6 personnes	33 290	37 871	41 389	41 646	48 358
7 personnes ou plus	37 063	42 164	46 080	46 366	53 839
2005					
1 personne	14 313	16 283	17 795	17 906	20 791
2 personnes	17 818	20 270	22 153	22 290	25 884
3 personnes	21 904	24 920	27 234	27 403	31 821
4 personnes	26 596	30 257	33 067	33 272	38 635
5 personnes	30 164	34 316	37 504	37 735	43 819
6 personnes	34 021	38 703	42 298	42 561	49 420
7 personnes ou plus	37 877	43 090	47 093	47 384	55 022
2006					
1 personne	14 593	16 603	18 144	18 257	21 199
2 personnes	18 168	20 668	22 588	22 728	26 392
3 personnes	22 334	25 409	27 769	27 941	32 446
4 personnes	27 118	30 851	33 716	33 925	39 393
5 personnes	30 756	34 990	38 240	38 476	44 679
6 personnes	34 689	39 463	43 128	43 396	50 390
7 personnes ou plus	38 620	43 936	48 017	48 314	56 102

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
	dollars courants				
2007					
1 personne	14 914	16 968	18 544	18 659	21 666
2 personnes	18 567	21 123	23 084	23 228	26 972
3 personnes	22 826	25 968	28 379	28 556	33 159
4 personnes	27 714	31 529	34 457	34 671	40 259
5 personnes	31 432	35 760	39 081	39 322	45 662
6 personnes	35 452	40 331	44 077	44 350	51 498
7 personnes ou plus	39 470	44 903	49 073	49 377	57 336
2008					
1 personne	15 262	17 364	18 976	19 094	22 171
2 personnes	19 000	21 615	23 623	23 769	27 601
3 personnes	23 358	26 573	29 041	29 222	33 933
4 personnes	28 361	32 264	35 261	35 480	41 198
5 personnes	32 165	36 594	39 992	40 239	46 727
6 personnes	36 278	41 272	45 105	45 385	52 699
7 personnes ou plus	40 390	45 950	50 218	50 529	58 673
2009					
1 personne	15 302	17 409	19 026	19 144	22 229
2 personnes	19 050	21 672	23 685	23 832	27 674
3 personnes	23 419	26 643	29 118	29 299	34 022
4 personnes	28 435	32 349	35 354	35 573	41 307
5 personnes	32 250	36 690	40 097	40 345	46 850
6 personnes	36 374	41 380	45 223	45 504	52 838
7 personnes ou plus	40 496	46 071	50 350	50 661	58 827

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt (suite)

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
2010					
1 personne	15 583	17 729	19 375	19 496	22 637
2 personnes	19 400	22 070	24 120	24 269	28 182
3 personnes	23 849	27 132	29 652	29 836	34 646
4 personnes	28 957	32 943	36 003	36 226	42 065
5 personnes	32 842	37 363	40 833	41 086	47 710
6 personnes	37 041	42 140	46 054	46 339	53 808
7 personnes ou plus	41 240	46 916	51 274	51 591	59 907
2011					
1 personne	16 038	18 246	19 941	20 065	23 298
2 personnes	19 966	22 714	24 824	24 978	29 004
3 personnes	24 545	27 924	30 517	30 707	35 657
4 personnes	29 802	33 905	37 053	37 283	43 292
5 personnes	33 800	38 454	42 025	42 285	49 102
6 personnes	38 122	43 370	47 398	47 692	55 378
7 personnes ou plus	42 443	48 285	52 770	53 097	61 656
2012					
1 personne	16 279	18 520	20 240	20 366	23 647
2 personnes	20 266	23 055	25 196	25 353	29 440
3 personnes	24 914	28 343	30 976	31 168	36 193
4 personnes	30 250	34 414	37 610	37 843	43 942
5 personnes	34 308	39 031	42 656	42 920	49 839
6 personnes	38 695	44 021	48 109	48 408	56 209
7 personnes ou plus	43 080	49 010	53 562	53 894	62 581

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau 3 Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes

	Type de revenu		
	Revenu du marché	Revenu total	Revenu après impôt
	dollars courants		
1976	8 492	9 160	7 914
1977	9 290	10 044	8 736
1978	10 162	10 978	9 578
1979	11 408	12 248	10 594
1980	12 746	13 686	11 854
1981	14 144	15 264	13 132
1982	14 994	16 444	14 208
1983	15 188	16 894	14 628
1984	16 360	18 056	15 558
1985	17 438	19 188	16 440
1986	18 714	20 460	17 220
1987	19 750	21 650	18 020
1988	21 332	23 256	19 292
1989	22 798	25 000	20 700
1990	22 840	25 518	21 030
1991	22 512	25 612	21 136
1992	22 574	26 022	21 652
1993	22 408	25 894	21 604
1994	22 728	26 164	21 822
1995	23 348	26 680	22 266
1996	23 502	27 028	22 560
1997	24 390	27 780	23 136
1998	25 548	28 938	24 158
1999	27 062	30 346	25 508
2000	28 566	31 876	26 716
2001	29 338	33 058	28 340
2002	30 154	33 954	29 254
2003	30 978	34 888	30 066

Tableau 3 Mesures de faible revenu, par type de revenu, pour les ménages de 4 personnes (suite)

	Type de revenu		
	Revenu du marché	Revenu total	Revenu après impôt
	dollars courants		
2004	31 968	36 078	31 020
2005	33 216	37 380	32 326
2006	34 232	38 806	33 578
2007	35 906	40 630	35 512
2008	37 736	42 596	37 336
2009	37 300	42 500	37 562
2010	37 920	43 544	38 322
2011	39 682	45 440	39 860

Note : Pour obtenir la MFR pour une autre taille de ménage, divisez ces valeurs par 2 (la racine carrée de 4), puis multipliez la valeur obtenue par la racine carrée de la taille désirée.

Tableau 4 Seuils de la Mesure du panier de consommation (base de 2011), pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants¹, par région de la MPC

Région de la MPC ²	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
dollars courants										
Terre-Neuve et Labrador										
régions rurales	27 453	27 642	28 371	29 170	30 151	30 763	32 247	33 523	35 153	37 117
moins de 30 000	27 941	28 127	28 849	29 642	30 616	31 229	32 720	34 006	35 654	37 638
St. John's	26 260	26 742	27 262	28 026	29 455	29 804	31 237	33 260	34 010	35 660
Île-du-Prince-Édouard										
régions rurales	26 485	26 741	27 516	28 507	29 711	29 981	31 301	32 978	34 163	35 744
moins de 30 000	27 180	27 452	28 238	29 237	30 463	30 742	32 065	33 759	34 956	36 544
Charlottetown	27 941	28 226	29 018	30 024	31 271	31 562	32 886	32 869	33 716	35 206
Nouvelle-Écosse										
régions rurales	27 189	27 559	28 125	29 328	30 344	31 134	32 714	34 058	35 122	37 269
moins de 30 000	27 503	27 839	28 364	29 528	30 507	31 298	32 881	34 227	35 293	37 443
30 000 – 99 999	25 798	26 157	26 574	27 545	28 780	29 377	30 915	32 817	33 549	35 480
Halifax	27 291	27 749	28 372	29 204	30 353	30 901	32 157	34 036	34 575	36 272
Cap-Breton	25 044	25 386	25 902	26 697	27 848	28 415	29 790	31 636	32 650	33 856
Nouveau-Brunswick										
régions rurales	27 067	27 645	28 076	28 937	30 084	30 155	31 546	33 210	34 446	36 202
moins de 30 000	27 540	28 101	28 513	29 414	30 603	30 678	32 076	33 745	34 988	36 751
30 000 – 99 999				28 898	30 076	30 147	31 539	33 202	34 439	36 195
Frédéricton	26 811	27 372	27 879	28 922	30 307	30 806	32 325	34 159	34 838	36 875
Saint John	25 320	25 593	26 121	26 993	28 496	28 504	29 994	31 999	32 694	34 241
Moncton	25 771	26 032	26 463	27 291	28 810	29 101	30 554	32 238	32 727	34 342
Québec										
régions rurales	24 300	24 250	24 808	25 796	26 693	27 042	28 700	30 201	30 874	32 693
moins de 30 000	24 449	24 382	24 922	25 893	26 773	27 123	28 782	30 283	30 957	32 777
30 000 – 99 999	22 681	22 693	23 133	23 959	25 119	25 399	26 981	28 931	29 282	30 908
100 000 – 499 999	23 320	23 357	23 890	24 740	25 856	26 167	27 731	29 680	30 053	31 684
Québec	23 907	24 149	24 656	25 442	26 646	26 986	28 508	30 200	30 559	32 101
Montréal	23 968	24 322	25 073	25 940	27 221	27 617	29 137	31 010	31 588	33 146

Tableau 4 Seuils de la Mesure du panier de consommation (base de 2011), pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants¹, par région de la MPC (suite)

Région de la MPC ²	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
dollars courants										
Ontario										
régions rurales	26 639	26 973	27 920	29 084	29 894	29 819	31 169	32 308	32 810	34 503
moins de 30 000	26 549	26 860	27 780	28 922	29 706	29 631	30 980	32 117	32 618	34 309
30 000 – 99 999	24 924	25 140	25 994	27 228	28 176	27 698	28 628	30 055	30 402	31 939
100 000 – 499 999	26 447	26 776	27 372	28 124	29 101	29 050	30 455	31 824	32 068	33 657
Ottawa Hamilton/ Burlington	28 878	29 057	29 594	30 472	31 354	31 263	32 595	34 324	35 109	36 886
Toronto	25 914	26 285	26 896	27 592	28 774	28 623	30 475	31 926	32 727	34 011
	30 117	30 508	31 013	31 706	32 789	33 062	34 641	36 135	36 861	38 313
Manitoba										
régions rurales	24 701	25 371	25 877	26 867	27 535	28 259	29 608	31 296	31 450	33 141
moins de 30 000	25 880	26 547	27 046	28 031	28 698	29 442	30 821	32 539	32 721	34 439
Brandon	23 815	24 636	25 097	25 845	26 778	27 536	28 588	30 687	30 719	32 427
Winnipeg	24 928	25 438	26 065	26 810	27 975	28 505	29 807	31 868	32 019	33 614
Saskatchewan										
régions rurales	24 670	25 336	26 049	26 634	27 603	28 311	30 124	32 081	32 538	34 328
moins de 30 000	25 480	26 147	26 855	27 439	28 411	29 137	30 996	33 009	33 510	35 330
30 000 – 99 999	23 124	23 857	24 597	24 973	26 109	26 721	28 412	30 745	30 997	33 029
Saskatoon	25 252	25 749	26 275	26 605	27 822	28 335	30 026	32 506	33 061	34 897
Régina	24 606	25 055	25 612	26 036	27 198	27 863	29 506	31 583	31 877	33 667
Alberta										
régions rurales	26 906	27 697	27 985	28 262	29 390	30 658	32 758	34 452	34 744	36 055
moins de 30 000	27 902	28 735	29 054	29 360	30 532	31 871	34 050	35 783	36 064	37 374
30 000 – 99 999	26 795	27 599	27 833	27 942	29 281	30 533	32 659	34 750	34 862	36 242
Edmonton	26 452	27 126	27 578	28 284	29 596	30 335	32 424	34 474	34 079	35 462
Calgary	28 104	28 872	29 061	29 803	30 997	32 182	34 091	36 114	35 812	37 145
Colombie-Britannique										
régions rurales	28 233	28 117	29 352	29 989	30 651	31 169	32 563	34 002	34 621	36 421
moins de 30 000	28 203	28 098	29 344	29 993	30 665	31 183	32 578	34 016	34 636	36 436
30 000 – 99 999	26 218	26 263	27 470	27 960	28 907	29 225	30 501	32 242	32 574	34 285
100 000 – 499 999	27 947	28 726	29 285	29 842	31 183	31 772	33 178	34 997	35 331	36 922
Vancouver	29 532	30 012	30 507	31 142	32 325	32 696	34 380	36 019	36 522	37 663

Notes : 1. Afin de convertir les seuils pour d'autres tailles de famille, divisez ces seuils par 2 (la racine carrée de 4) et ensuite multipliez la valeur obtenue par la racine carrée du nombre de personnes dans la famille désirée.

Par exemple, si le seuil pour la MPC pour une région donnée est 27 500 \$ pour la famille de référence composée de deux adultes et deux enfants :

Afin de convertir ce seuil à un seuil pour une famille de trois personnes, on fait le calcul suivant :

$$(27\ 500 \$ \div 2) \times (\text{la racine carrée de } 3) \Rightarrow 13\ 750 \$ \times 1,732 \Rightarrow 23\ 816 \$$$

Afin de convertir ce seuil à un seuil pour une famille de deux personnes, on fait le calcul suivant :

$$(27\ 500 \$ \div 2) \times (\text{la racine carrée de } 2) \Rightarrow 13\ 750 \$ \times 1,414 \Rightarrow 19\ 445 \$$$

Afin de convertir ce seuil à un seuil pour une famille d'une seule personne, on fait le calcul suivant :

$$(27\ 500 \$ \div 2) \times (\text{la racine carrée de } 1) \Rightarrow 13\ 750 \$ \times 1 \Rightarrow 13\ 750 \$$$

2. Régions rurales : régions rurales à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement et d'une agglomération de recensement. Peut inclure quelques petits centres de population.

moins de 30 000 : Agglomérations de recensement de moins de 30 000 habitants et centres de population de moins de 10 000 habitants

30 000 – 99 999 : Agglomérations de recensement entre 30 000 et 99 999 habitants

100 000 – 499 999 : régions métropolitaines de recensement entre 100 000 et 499 999 habitants

Un nom particulier fait référence à la région métropolitaine de recensement ou à l'agglomération de recensement.

Annexe: Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base 1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986

Tableau A.1 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1959 avant impôt

Toutes les régions					
sans distinction pour la taille de la communauté					
dollars courants					
Taille de l'unité familiale	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
1969	1 894	3 157	3 788	4 420	5 051

Note : Les seuils de faible revenu sur une base de 1959 ont été publiés à partir de 1969 seulement.

Tableau A.2 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1969 avant impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
dollars courants					
1969					
1 personne	1 890	2 174	2 363	2 434	2 599
2 personnes	2 741	3 152	3 426	3 529	3 769
3 personnes	3 498	4 022	4 372	4 503	4 809
4 personnes	4 159	4 783	5 199	5 355	5 719
5 personnes	4 650	5 347	5 812	5 986	6 393
6 personnes	5 104	5 870	6 380	6 571	7 018
7 personnes ou plus	5 596	6 435	6 995	7 205	7 695

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau A.3 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1978 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1978					
1 personne	4 400	4 900	5 300	5 650	5 950
2 personnes	5 750	6 450	6 950	7 450	7 850
3 personnes	7 700	8 650	9 300	9 950	10 500
4 personnes	8 900	10 000	10 750	11 500	12 100
5 personnes	10 350	11 600	12 450	13 350	14 100
6 personnes	11 300	12 650	13 600	14 550	15 400
7 personnes ou plus	12 450	13 950	15 000	16 050	16 950

Notes : Les SFR après impôt n'ont jamais été publiés sur une base de 1959, 1969 ou 1978.

1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau A.4 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 avant impôt

	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieure des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale	dollars courants				
1986					
1 personne	8 065	9 266	10 165	10 405	11 847
2 personnes	10 933	12 561	13 779	14 105	16 059
3 personnes	13 896	15 966	17 514	17 928	20 412
4 personnes	15 999	18 382	20 164	20 641	23 501
5 personnes	17 480	20 084	22 031	22 552	25 677
6 personnes	18 974	21 800	23 914	24 479	27 871
7 personnes ou plus	20 408	23 448	25 721	26 329	29 977

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Tableau A.5 Seuils de faible revenu (SFR) base de 1986 après impôt

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales à l'extérieur des AR et RMR ¹	Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants ²	De 30 000 à 99 999 habitants	De 100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
		dollars courants			
1986					
1 personne	6 414	7 532	8 381	8 607	10 045
2 personnes	8 696	10 212	11 364	11 669	13 620
3 personnes	11 258	13 220	14 711	15 107	17 632
4 personnes	13 242	15 550	17 304	17 769	20 739
5 personnes	14 407	16 919	18 826	19 333	22 565
6 personnes	15 399	18 083	20 123	20 664	24 118
7 personnes ou plus	16 372	19 226	21 394	21 969	25 641

Notes : 1. Peut inclure quelques petits centres de population.

2. Inclut les centres de population de moins de 10 000 habitants.

Indice des prix à la consommation annuel pour le Canada, indice d'ensemble (2002=100)

Année	Indice des prix à la consommation	Année	Indice des prix à la consommation	Année	Indice des prix à la consommation
1960	15,5	1980	44,0	2000	95,4
1961	15,7	1981	49,5	2001	97,8
1962	15,9	1982	54,9	2002	100,0
1963	16,1	1983	58,1	2003	102,8
1964	16,4	1984	60,6	2004	104,7
1965	16,8	1985	63,0	2005	107,0
1966	17,5	1986	65,6	2006	109,1
1967	18,1	1987	68,5	2007	111,5
1968	18,8	1988	71,2	2008	114,1
1969	19,7	1989	74,8	2009	114,4
1970	20,3	1990	78,4	2010	116,5
1971	20,9	1991	82,8	2011	119,9
1972	21,9	1992	84,0	2012	121,7
1973	23,6	1993	85,6		
1974	26,2	1994	85,7		
1975	29,0	1995	87,6		
1976	31,1	1996	88,9		
1977	33,6	1997	90,4		
1978	36,6	1998	91,3		
1979	40,0	1999	92,9		

Source : Tableau CANSIM 326-0021

Bibliographie

- COTTON C. (2001) « Développements récents relativement aux seuils de faible revenu »
Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-01003.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2001003-fra.pdf>
- COTTON C. et M. Webber (2000) « Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada »
Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-00011.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2000011-fra.pdf>
- COTTON C. K. Bishop P. Giles P. Hewer et Y. Saint-Pierre (1999) « Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 - Mise à Jour » Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-99007.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1999007-fra.pdf>
- COTTON C. M. Webber et Y. Saint-Pierre (1999) « Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail » Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-99009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1999009-fra.pdf>
- CUNNINGHAM R. P. Lafrance J. Rowland et J. Murray (1997) « Les données de l'EDTR relatives à la géographie et leur incidence sur les mesures de faible revenu » Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-97009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1997009-fra.pdf>
- GILES P. (2004) « Mesure du faible revenu au Canada » Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF2004011
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004011-fra.pdf>
- GREENLEE, E., et W. Rea (2005) « Les effets de la méthodologie d'estimation révisée sur les estimations des enquêtes sur les dépenses des ménages », Statistique Canada Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages, 62F0026MIF2005002
<http://www.statcan.gc.ca/pub/62f0026m/62f0026m2005002-fra.pdf>
- HATFIELD, Michael (2002). Mise au point de la mesure du panier de consommation. Rapport de la Direction générale de la recherche appliquée. Ressources humaines et développement des compétences Canada. No T-01-1F, avril 2002.
<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2002-002379/page00.shtml>
- HATFIELD, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis (2010). Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation. Rapport de la Direction générale de la recherche appliquée. Ressources humaines et développement des compétences Canada. <http://publications.gc.ca/site/fra/372297/publication.html>

- MICHAUD, Sylvie, C. Cotton et K. Bishop (2004) « Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement Ressources Humaines Canada » Statistique Canada Série de documents de recherche – Revenu 75F0002MIF001
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004001-fra.pdf>
- MURPHY, Brian, X. Zhang et C. Dionne (2010) « Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada ». Statistique Canada. Série de documents de recherche - Revenu, 75F0002MWF, mai 2010.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2010004-fra.pdf>
- PODOLUK J. R. (1967) « Income of Canadians » Monographie du Recensement de 1961 Bureau fédéral de la statistique.
- SKUTERUD M., M. Frenette et P. Poon (2004) « Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace » Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-2004010.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2004010-fra.pdf>
- STATISTIQUE CANADA (2011a). « Le revenu au Canada, 2009 » Statistique Canada 75202XWF. Juin 2011.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/2009000/know-savoir-fra.htm>
- STATISTIQUE CANADA (2011b). « Les lignes de faible revenu, 2009-2010 » Statistique Canada 75F0002M. Juin 2011.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-fra.htm>
- STATISTIQUE CANADA (1999) « À propos de la pauvreté et du faible revenu » Statistique Canada 13F0027XIF.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13F0027XIF&CHROPG=1&lang=fra>
- STATISTIQUE CANADA (2012). Enquête sur la dynamique du travail et du revenu - un aperçu de l'enquête 2010. Statistique Canada. Juin 2012. <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=75F0011X>
- THE CANBERRA GROUP (2001). « Expert Group on Household Income Statistics Final report and Recommendations ». Ottawa.
- WEBBER M. (1998) « La mesure du faible revenu et de la pauvreté au Canada : une mise à jour » Statistique Canada Série de documents de recherche - Revenu 75F0002MIF-98013. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m1998013-fra.pdf>
- WOLFSON M.C., Evans, J.M. et OCDE (1989) « Seuils de faible revenu de Statistique Canada : Problèmes et possibilités méthodologiques » Statistique Canada document de travail.